

Communiqué aux porteurs de parts

La Foncière versera un coupon extraordinaire de CHF 14 millions à ses porteurs de parts

Lausanne, le 22 août 2019, La Foncière versera le 23 septembre 2019 une distribution extraordinaire de CHF 14'142'868.- à ses porteurs de parts qui sera prélevée sur la réserve de réinvestissement qui atteint CHF 102 millions au 30 septembre 2018.

Le dividende extraordinaire de CHF 1.143 par part fera l'objet d'une distribution par coupon distinct et sera soumis à l'impôt anticipé et l'impôt sur le revenu au niveau du porteur de parts. Il sera versé en sus du coupon annuel correspondant au résultat net provenant des revenus ordinaires des immeubles.

Depuis plus de vingt ans, La Foncière a attribué chaque année une part de son résultat net annuel à une réserve de réinvestissement qui a augmenté régulièrement au cours des années et atteint aujourd'hui CHF 102 millions.

L'imposition de cette réserve de réinvestissement constituée depuis le 1^{er} janvier 2007 a récemment fait l'objet d'une clarification par l'Administration Fédérale des Contributions (ci-après « l'AFC »). La distribution extraordinaire annoncée - soumise à l'impôt anticipé - est le fruit d'un accord avec l'AFC régularisant la situation selon le droit actuel.

Le dividende extraordinaire n'aura aucun impact sur le compte de résultat du Fonds en 2019, et n'affectera nullement la performance des prochains exercices.

Avec une fortune nette de CHF 1'012'279'535.05 inscrite au bilan au terme du premier semestre de son exercice 2019 et un coefficient d'endettement de 19,72%, La Foncière repose sur des assises financières très saines et entend poursuivre son développement conformément à sa stratégie de croissance raisonnable.

La Direction du Fonds
Investissements Fonciers SA

INVESTISSEMENTS FONCIERS S.A.

CP 896, Ch. de la Joliette 2 - CH-1001 Lausanne - Tél. +41 21 613 11 88 - Fax +41 21 613 11 89
E-mail: info@lafonciere.ch - www.lafonciere.ch